

Research Article

DÉMOCRATIE COUTUMIÈRE EN CRISE DANS LES ORDRES SOCIAUX CHEZ LES TCHAMAN D'ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)

* Dr. ADOU Paul Venance

Senior Lecturer, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

Received 20th November 2023; Accepted 21th December 2023; Published online 30th January 2024

RÉSUMÉ

Cet article explore le délitement dans l'organisation socioculturelle des autochtones de la ville d'Abidjan depuis ces trois dernières décennies. De nouveaux procédés sapent la coalescence systémique de la gouvernance dans cette communauté, provoquant ainsi un conflit ouvert entre aînés et cadets sociaux. En utilisant une méthodologie socio-anthropologique approfondie, l'étude se penche sur les dynamiques complexes qui ont conduit à une remise en question des principes traditionnels régissant la prise de décision au sein de cette communauté. Cette étude analyse les tensions entre les structures démocratiques coutumières et les pressions externes résultant de l'évolution rapide de la société, notamment la marchandisation croissante des terres. Ainsi, la théorie des inégalités des ressources nous permet d'appréhender la pression foncière dans les localités étudiées comme source de déconstruction de l'ordre démocratique communautaire et de l'avènement des inégalités entre les classes d'âge.

Mots clés: démocratie coutumière, crise, ordres sociaux.

INTRODUCTION

La littérature en sciences sociales sur la démocratie coutumière est ici explorée sous deux angles. Dans un premier sillage, nous pouvons regrouper les auteurs qui ont structuré leurs écrits autour des avantages et de l'essentialité de ce type de gouvernance. Ce sont entre autres, Gérard Althabe (1992); Jean-Pierre Warnier (1985); René Bureau (1993); Jean-Louis Amouzou (2005) et Marie-Ange N'Guessan (2010). Dans un second sillage, nous abordons l'ensemble des écrits qui ressassent les grands défis de la démocratie coutumière surtout, à notre époque. À ce titre, nous pouvons citer, Jean-Pierre Dozon (1995); Jean-Pierre Warnier (2002); Ado Kouassi (2020); Béni Kouassi (1994) et Marie-Ange N'Guessan (2010). C'est dans la même logique de ces derniers écrits que nous logons cette étude. Ainsi, la présente recherche s'attache à explorer les dynamiques complexes de la démocratie coutumière au sein des ordres sociaux chez les *Tchaman* d'Abidjan. Les *Tchaman*, groupe ethnique au sein de la société ivoirienne, ont longtemps préservé et perpétué leurs traditions coutumières, dont la démocratie coutumière constitue un pilier fondamental. Cependant, ces structures sociales semblent actuellement traverser une période de crise, confrontées à des défis multiples et profonds. Au cœur de cette étude réside la volonté de comprendre les mécanismes sous-jacents à cette crise et d'analyser ses implications sur les structures sociales traditionnelles des *Tchaman*. La démocratie coutumière, en tant que système de gouvernance basé sur des normes et des pratiques ancestrales, est confrontée à des pressions endogènes et exogènes qui remettent en question sa viabilité et sa fonctionnalité dans le contexte urbain d'Abidjan. Nous examinerons les transformations socio-anthropologiques en cours au sein de la communauté *Tchaman*, en mettant l'accent sur les facteurs tels que l'urbanisation rapide, les influences culturelles externes et les dynamiques économiques qui perturbent l'équilibre traditionnel. De plus, nous analyserons les réponses des *Tchaman* à ces changements,

notamment les processus d'adaptation, de résistance et les initiatives visant à revitaliser la démocratie coutumière. Cette étude s'inscrit dans un contexte plus large de réflexion sur la coexistence entre les systèmes traditionnels et les structures démocratiques modernes. En mettant en lumière les tensions entre la démocratie coutumière et les évolutions contemporaines, nous visons à contribuer à une compréhension approfondie des enjeux socio-anthropologiques auxquels font face les *Tchaman* à Abidjan, ainsi qu'à apporter des perspectives enrichissantes sur les débats plus vastes autour de la démocratie, de la culture et de l'identité dans les sociétés africaines en mutation.

MÉTHODOLOGIE

L'approche méthodologique de cette recherche repose sur une méthodologie qualitative, qui s'articule autour de l'exploration de quatre villages. Le choix de ces localités repose sur un échantillonnage factuel. Ce procédé nous permet de mettre en exergue le contraste entre tradition et modernité dans les dynamiques locales actuelles des villages étudiés. Les localités cibles sont: Anonkoua Kouté, Abobo Baoulé, Anono et Adjamé-Bingerville. Dans le cadre de cette étude, nous avons opté pour l'utilisation d'entretiens semi-directifs et de groupes de discussion focalisés. Ces méthodes et techniques de collecte de données nous ont permis d'interroger vingt hommes et dix femmes dans les différentes localités. Il est important de noter qu'une partie des répondants sont des citoyens appartenant à diverses classes sociales. Ils sont donc les acteurs clés de jeu démocratique coutumier. Cette étude s'appuiera sur les théories critiques du jeu politique local, selon la perspective de Pierre Bourdieu 1979². Cette théorie vise à appréhender le jeu politique local entre aînés et cadets sociaux en termes de marqueurs sociaux dans lequel les plus âgés sont plus conservateurs et les plus jeunes sont plus communautaristes.

¹Les *Tchaman* constituent un groupe ethnique de l'aire culturelle Akan-lagunaire situé au sud de la Côte d'Ivoire. Ils sont surtout, les autochtones de la ville d'Abidjan. Ils se sont installés sur les rives de la lagune Ebrié entre XVI^e et XVII^e siècle.

²Pierre Bourdieu, « la distinction », dans cet ouvrage, Bourdieu s'intéresse aux mécanismes sociaux qui sous-tendent les goûts et les pratiques culturelles. Il montre que les goûts et les pratiques culturelles sont des marqueurs sociaux qui permettent de distinguer les groupes sociaux.

L'article sera organisé en trois parties. La première partie présentera la genèse de la crise démocratique dans les localités. La deuxième partie abordera les facteurs endogènes et exogènes actuels de la perturbation des ordres sociaux dans les localités. La troisième partie discutera des résultats de l'étude.

La genèse de la crise démocratique dans les localités étudiées

Des origines de la démocratie coutumière chez les Tchaman d'Abidjan

L'organisation sociopolitique *Tchaman* est une réfraction de la démocratie sociale du peuple ashanti. En effet, les *Tchaman* sont un sous-groupe du peuple Akan autrefois, constitutif des Ashanti. En clair, la démocratie coutumière des autochtones d'Abidjan est une disposition traditionnelle de régulation sociale basée sur l'ordre gérontocratique. Les classes d'âge sont appelées à diriger à tour de rôle la société durant une période de dix-sept ans. Ce mode de gestion propre à la communauté a été conservé par les devanciers et perpétué depuis leur installation sur le territoire actuel de Côte d'Ivoire depuis le XVII^e siècle à nos jours. Monsieur ADIKO, un doyen d'âge du village d'Abobo-Baoulé, nous relate la tradition démocratique de la société *Tchaman* en ces termes : « *La démocratie coutumière est un mode de vie adopté par nos ancêtres depuis les origines de notre peuple. Ce qui explique la rotation temporelle de la régulation sociétale au sein des différentes générations constitutives de notre système politique* ». Par ailleurs, au sein des communautés *Tchaman* d'Abidjan, l'articulation entre la terre et la démocratie coutumière se révèle comme un aspect central de leur organisation sociale. En ce sens, le pouvoir politique est d'origine ésotérique. Surtout, il est l'œuvre des puissances chtoniennes créatrices de la société *Tchaman*. Les propos de Monsieur Akalé, un membre de la chefferie d'Anonkouakouté, nous édifie à juste titre : « *Au commencement était la terre, abritant les puissances créatrices de la société Tchaman. D'elle provient l'ordre politique que nous appliquons depuis le commencement à nos jours* ». Dans cette logique, la gestion du pouvoir politique repose essentiellement sur les fondements de la tradition *Tchaman*, jouant un rôle central dans la structuration et la régulation du cycle démocratique entre aînés et cadets sociaux au sein de la communauté. La transmission du pouvoir s'opère selon un schéma périodique qui implique successivement les classes d'âge, *Tchagba*, *Blessoué*, *Dougbo*, et *Gnando* sur un temps donné n'excédant pas généralement deux décennies. L'exercice actuel du pouvoir foncier est dévolu à la classe d'âge des *Tchagba*, incarnant ainsi les aspirations locales en faveur d'une gestion judicieuse du terroir. Cette dynamique cyclique de transmission du pouvoir foncier revêt une importance cruciale dans le contexte de la démocratie coutumière *Tchaman*. En effet, elle incarne un mécanisme intrinsèque de rotation des responsabilités au sein de la communauté, reflétant ainsi la pluralité des points de vue et des intérêts au fil du temps. La classe d'âge actuellement investie du pouvoir, les *Tchagba*, émerge comme le reflet des aspirations collectives locales visant une administration équilibrée et équitable des ressources foncières.

Le commencement de la déliquescence du système politique coutumier

La loi 98_750 du 23 décembre 1998, concède aux autorités coutumières des villages étudiés une emprise réelle sur les terres attribuées aux autochtones d'Abidjan par l'État. Cette marge de

manœuvre non négligeable obtenue par les revendications des communautés locales va aussi affecter leur système politique. En ce sens, Monsieur AKALE, un doyen d'âge du village d'Anonkouakouté, nous relate à travers ces allégations, les protestations locales :

« *Nous avons opposé à l'État une farouche résistance tant au niveau ésotérique que sociale. Ce bras de fer a fini par payer alors, la loi de 1998 vient consacrer notre victoire et nous aussi le pouvoir de disposer librement d'une partie de nos terres* ». De ce fait, la transformation des ordres de gouvernance sociale, va s'étendre sur deux périodes, une période illusoire du passé liée au conservatisme dans la régulation des terres coutumières et une période réaliste de la transformation cadastrale de la ville d'Abidjan en qualité de capital économique de la Côte d'Ivoire. D'abord, la première période qui ne dure qu'un quinquennat de 1998 à 2003 est caractérisée par la réorganisation de l'organisation des structures politiques que sont les classes d'âge autour de la gestion optimisée des terres acquises.

Pour ce faire, les autorités coutumières, réagissant à la spoliation d'une bonne part de leurs patrimoines fonciers par l'État, ont élaboré de nouvelles conventions foncières pour gérer les terres âprement obtenues par les dispositions de la loi foncière de 1998. Ainsi, ces conventions ont établi des directives strictes, telles que l'interdiction de vente des terres, la nécessité d'une gestion concertée des terres, la restriction de l'attribution des terres aux seuls individus originaires du village, la possibilité de révoquer les droits fonciers en cas de vente, et la reconnaissance exclusive du Conseil des Anciens en tant que détenteur du droit foncier coutumier. Monsieur AKOU, un membre de la chefferie d'Adjamé-Bingerville, nous explique les motifs des ajustements structurels de l'époque, en ces termes : « *Nos pères Gnando dans les années 90 pensaient pouvoir conserver les acquis de la gouvernance foncière du passé, c'est ce qui justifie les conventions foncières des années 2000. Alors, au comportement ostentatoire d'usage foncier sera substituée une austérité* ». Retenons aussi que, les réformes foncières impliquent également une moralisation de la vie politique, car désormais, la gestion du pouvoir doit obligatoirement obéir à une privation de disposer librement des terres communautaires. Cependant, ces réformes sociopolitiques vont se heurter très rapidement à la crise économique des années 90, la crise politique de 2002 et à la réalité évidente de la transformation de l'espace d'Abidjan à une zone densément urbanisée depuis les années 2000. Tous ces facteurs vont peser sur l'organisation sociopolitique locale et conduire son délitement. De surcroît, les conditions de vie difficiles des villageois, caractérisées par le chômage, le manque d'emploi et la pression foncière ont incité certains à recourir à la marchandisation des terres héritées comme moyen de combler les disparités sociales. Par ailleurs, foulant ainsi aux pieds les derniers vestiges du conservatisme et de l'intégrité du système politique et foncier local. Les tensions liées à la gestion du pouvoir dans les localités ont pris forme et s'accroissent au mépris des prescriptions de la tradition en matière de démocratie coutumière. Ces éléments ont engendré une complexification des dynamiques politiques au sein des communautés *Tchaman* d'Abidjan, soulevant des questions cruciales quant à la pérennité et à l'évolution de la démocratie coutumière dans un contexte de changement social et économique.

Les premiers conflits ouverts de la démocratie coutumière

Dès les débuts des années 2000, la scène sociopolitique locale a été le théâtre d'une dynamique complexe marquée par l'antagonisme entre les aînés de la classe d'âge *Gnando* et les cadets sociaux de la classe d'âge *Dougbo*. La période a été caractérisée par une remise en question du conservatisme instauré dans les préceptes de régulation de la vie sociopolitique locale des aînés *Gnando*. En effet, la nouvelle génération émergente des *Dougbo* percevait les efforts de la classe d'âge *Gnando* de raviver le passé comme une incapacité de

ceux-ci à adapter le système politique local à la forte propension économique de l'actuel Abidjan. Dans les villages, l'attitude contestatrice est manifestée par une subversion orchestrée par les cadets *Dougbo*, invoquant la nécessité d'une mise à jour du système politique local perçu comme défaillant. Monsieur AKADJE, l'un des responsables de la classe d'âge *Dougbo* du village d'Anono à cette époque, nous relate la nature du conflit à travers ces propos : « *Les contestations du mode de gouvernance de nos aînés Gando en 2001 ont pris l'allure d'une guérilla, nous nous sommes bagarrés avec nos devanciers et il y a eu des morts, des blessés et des biens détruits par représailles de leurs refus de reconnaître leurs limites* ». La critique principale des *Dougbo* à l'égard des *Gando* cette période de tension, reposait sur plusieurs arguments. En effet, les *Dougbo* récusaient la compétence de leurs aînés à régir l'ordre politique local pour motifs d'illettrisme, de caducité de programme de gouvernance, de perte de capitaux conséquente à l'absence de marchandisation des terrains coutumiers. En réponse, les *Dougbo* préconisaient une réforme substantielle, promouvant une gestion sociale basée sur la recherche de profits que pouvait offrir actuellement l'économie florissante de la capitale économique du pays. Cette période d'effervescence et de revendication des *Dougbo* a culminé en 2002 avec leur accession au pouvoir, rompant ainsi le cycle du temps imparti traditionnellement à la gouvernance des aînés *Gando*. Monsieur AHI, un membre de la classe d'âge *Dougbo* de la localité d'Adjamé-bingerville, nous relate le caractère exceptionnel de cette révolution locale dans ses allégations : « *Dans l'histoire de notre communauté, les violences qui ont émaillé la fin de règne de nos devanciers était sans précédent. Le temps de régulation des Gando fut écourté et l'avènement précipité des aspirants Dougbo fut acté* ». Malgré l'ascension des *Dougbo* au pouvoir, la classe d'âge *Tchagba*, qui a succédé aux *Dougbo*, exprime des réserves quant à l'efficacité des changements instaurés. Ils avancent l'argument que les problèmes fonciers persistent, accusant la classe *Dougbo* au pouvoir de favoriser le marché imparfait des terres et de mener une gestion opacifiée du terroir, remettant ainsi en question la légitimité et l'intégrité du pouvoir exercé par cette classe d'âge. Monsieur DOGO, un membre de classe d'âge *Tchagba* à cette époque, nous partage ces impressions de la gouvernance des devanciers *Dougbo* en ces mots : « *Les Dougbo qui ont chassé nos pères Gando, ce sont eux aussi fourvoyer, car, leur programme de société et les opportunités économiques brandies n'ont pas été profitables à la communauté* ». Nous retenons que cette période de transition et de conflit au sein de la démocratie coutumière *Tchaman* dans ces différents contextes, reflète un antagonisme générationnel complexe, mettant en lumière les enjeux de pouvoir, de légitimité et de gouvernance au sein de cette communauté. La remise en question des pratiques établies par les cadets sociaux soulève des questions cruciales sur l'évolution de la démocratie coutumière et les mécanismes de gestion foncière au sein de la société traditionnelle *Tchaman*.

Les facteurs endogènes et exogènes de la perturbation des ordres sociaux dans les localités

Des facteurs endogènes de la crise de la démocratie coutumière

Les facteurs endogènes de la déliquescence des systèmes sociopolitiques locaux peuvent être répertoriés sur trois motifs qui sont : l'évolution des ordres de gouvernance sociale, les réformes foncières et la moralisation de la vie politique, la crise économique et politique. Toutes ces raisons contextuelles du moment ont résolument contribué à la perte de l'homogénéité datant des ordres politiques coutumiers. Dans notre exposé actuel, nous passerons en revue chaque motif au crible des faits dans les localités étudiées. D'abord, nous mettons l'accent sur la situation liée à l'évolution des ordres de gouvernance sociale. Nous notons que la première période

des réajustements structurels du système de gouvernance qui s'étale de 1998 à 2003 est marquée par la réorganisation des structures politiques traditionnelles des *Tchaman*, en réponse à la spoliation foncière perçue. Les autorités coutumières ont réagi en élaborant des conventions foncières strictes visant à optimiser la gestion des terres nouvellement acquises. Monsieur AGOU, un membre de la classe d'âge *Tchagadu* du village d'Anonkoua Kouté, nous relate les incompréhensions entre aîné et cadets sociaux au sujet des réformes en ces termes : « *Notre système de gestion sociopolitique jusqu'en 1998 promettait des privilèges et des terres à toutes les générations et subitement, nos pères à cette époque voulaient y mettre fin. C'est depuis lors, le motif qui a dégradé le cours régulier de notre gouvernance locale* ». Nous retenons de cette allégation que les ajustements structurels ont engendré des transformations au sein des classes d'âge, influençant directement le pouvoir coutumier. Ensuite, les réformes foncières et la moralisation de la vie politique sont des raisons suffisantes de contestation des cadets sociaux qui aspirent à plus de largesse quand leur tour viendra. En effet, les aménagements fonciers impulsés par les aînés sociaux sont de nature à consacrer la sacralisation de la terre négligeant ainsi les opportunités mercantiles liées à la marchandisation du foncier. Bref, il n'était pas question pour les cadets sociaux de voir ce qui restait de leurs patrimoines fonciers être cédé sans en tirer le maximum de profits. Monsieur ADIKO, un représentant de la classe d'âge *Dougbo* du village d'Abobo-Baoulé, nous décrit l'état d'esprit des plus jeunes dans ce contexte : « *Nous les cadets à l'époque de gestion de nos devanciers Gando, avons compris que leur illettrisme les rendait nostalgiques de la tradition. Surtout, ils ne pouvaient pas imaginer la richesse financière que notre communauté pouvait tirer de la marchandisation des lots* ». Bien que les réformes suscitées par les aînés ravivaient la dimension morale dans la vie politique dans le contexte contemporain, ils étaient surtout perçus comme une perte significative de gain financier par les cadets. Enfin, les effets induits de la crise économique des années 80 qui s'étendent jusqu'à maintenant sur le niveau de vie du citoyen ivoirien et en l'occurrence sur celui des autochtones d'Abidjan. Le défi de transcender les effets pervers de l'inflation liée à une situation économique moribonde, s'est vu complexifié par la crise militaro-politique des années 2000, accentuant ainsi la précarité existentielle des communautés locales déjà en proie à la pression foncière, au manque d'emploi et au chômage. Toutes ces avaries qui dépeignent sur la coalescence des ordres coutumiers et la stabilité du mode de vie local sont de nature à créer des frictions entre les classes d'âge au pouvoir qui détiennent les ressources foncières et les classes d'âge aspirant à une régulation future de la vie sociopolitique communautaire. Monsieur DJAMAN, un doyen d'âge de la classe d'âge *Dougbo* du village d'Anono, nous décrit la situation communautaire propre à ce contexte au travers de ses propos :

« *Nous vivons une vie déjà difficile à cause des différentes crises qu'a connu le pays. Il n'était donc pas question pour les plus instruits, constitués de la jeune génération d'accepter les formes d'austérité contre-productive défendues naïvement par les aînés de cette époque* ».

Des facteurs exogènes de la crise de la démocratie coutumière

Les facteurs exogènes déterminants dans la déliquescence du système sociopolitique local sont de quatre ordres que nous pouvons énumérer comme suit : l'impact de la législation foncière étatique, les transformations économiques et urbaines de la ville d'Abidjan, la marchandisation des terres et le déclin du conservatisme. Premièrement, concernant l'influence de la loi cadastrale 98_750 du 23 décembre 1998 sur le système foncier dans les localités *Tchaman*, il en ressort une modification des buts primaires de la gestion coutumière dans les localités étudiées. En ce sens, cette loi vient dans une certaine mesure réhabiliter le droit de

jouer de quelques étendues de terres dont les autochtones étaient privés dans la précédente loi de 1962. L'exclusivité institutionnelle de la propriété de l'ensemble des terres de la Côte d'Ivoire sera atténuée par la reconnaissance du droit foncier coutumier. Ainsi, désormais l'État accepte de mettre une partie des terres situées en zone périurbaine à l'actif des autorités coutumières *Tchaman*. Cette initiative étatique pour honorer un devoir moral de l'État vis-à-vis des autochtones de la ville d'Abidjan va constituer également le début d'une période de perturbation des ordres coutumiers. Monsieur NIANGO, un doyen de la classe d'âge *Dougbo* affirme à juste titre : « *La résolution de l'État de nous attribuer quelques terres a aussi fait naître des querelles intestines entre cadets et aînés sociaux. En réalité, chacun voulait profiter de cette aubaine que représentaient les nouvelles terres* ». Nous déduisons de cette allégation, l'objectif de l'État d'adoucir la vie des autochtones s'est mué dans les localités *Tchaman* étudiées à une confrontation dans les ordres de succession politiques pour le contrôle des terres nouvellement obtenues. Cette disposition légale, qui concède une emprise réelle sur les terres attribuées par l'État aux autorités coutumières, a initié une série de changements dans la dynamique politique des communautés *Tchaman*. Cependant, cette concession a également ouvert la voie à des tensions locales, illustrées par les protestations de Monsieur AKALE du village d'Anonkoua Kouté, qui soulignent une résistance farouche tant sur le plan égotique que social face à l'État. Deuxièmement, la mutation foncière d'Abidjan en tant que capitale économique de la Côte d'Ivoire a occasionné des conséquences sociopolitiques non négligeables. Subséquemment, la période de 1998 à 2003 a été marquée par une réorganisation des structures politiques locales, notamment les classes d'âge, en réponse à la spoliation foncière perçue. Pour ce faire, la classe d'âge *Gnando* au pouvoir à cette époque ont élaboré des conventions foncières strictes pour gérer les terres acquises, mais ces ajustements ont été perçus par la classe d'âge ascendante *Dougbo* comme une période de transformation aux contours souvent illusoire du conservatisme passé. Monsieur KOTCHI, un membre de la classe *Tchagba* du village d'Abobo Baoulé adopte une opinion critique à ce sujet, lorsqu'il affirme : « *Nos devanciers Dougbo ont fait preuve de mauvaise foi à l'égard des aînés Gnando. Ils ont leurré la communauté avec leurs idées de réforme et de profits pour tous.*

Hélas, nous avons fini par comprendre que c'était leur propre enrichissement qui les préoccupait ». Cette allégation révèle que la convoitise du pouvoir des aînés *Gnando* par les *Dougbo* cache le détournement des retombées des mutations aux seuls profits des contestataires. Troisièmement, la marchandisation des terres comme gage d'un progrès des localités et d'une amélioration des conditions de vie n'a pas atteint les objectifs escomptés au sein de la communauté. En effet, la gabegie et le détournement des gains de la marchandisation par les contestataires ont maintenu les localités et les autochtones dans la précarité. Toutefois, le village d'Abobo Baoulé a pu se démarquer en imputant les avantages des changements liés à la marchandisation à l'amélioration du cadre de vie et de la situation économique des villageois. Monsieur BEUGRE, un membre de la classe d'âge *Tchagba* du village d'Abobo Baoulé, renchérit en ces termes : « *Nos prédécesseurs nous ont légué un village développé et un niveau de vie de qualité. Alors, nous nous efforçons pour perpétuer les acquis de cette régulation au profit de l'ensemble de la communauté villageoise* ».

Un état des lieux actuel du jeu politique local

Dans les localités étudiées, le jeu politique contemporain entre aînés et cadets sociaux s'articule autour de la marchandisation des terrains, une activité cruciale qui définit les relations sociales et économiques au sein de la communauté. Pour mieux comprendre les dynamiques en jeu, nous pouvons mettre en évidence la position sociale des

acteurs impliqués en suivant le modèle de catégorisation suivant : groupes stratégiques, conservateurs et erratiques. Monsieur ADANGBA, un membre de la chefferie d'Anonkoua Kouté, affirme à juste titre que : « *L'environnement politique dans notre localité est une scène de confrontation perpétuelle entre différentes logiques des classes d'âge en présence* ». Dans cette optique, les groupes stratégiques sont constitués des comités locaux d'aide à la régulation de la vie politique et de la gestion du foncier communautaire. Ils occupent une position centrale dans les ordres de gouvernance locale. Ils sont directement impliqués dans la conception, l'élaboration et la mise du système sociopolitique, ils sont surtout chargés de la recherche des attraits économiques liés à la marchandisation des terrains coutumiers. Leur pouvoir repose sur le pilotage de projets cadastraux et la possession de la documentation y afférent. Pour Monsieur AKADJO, un membre de la classe d'âge *Tchagba* actuellement au pouvoir dans le village d'Anono : « *Cette catégorie politique est constituée des plus jeunes parmi la classe d'âge dirigeante. Elle est, surtout, l'organe tactique et dynamique qui transcrit qui rend pragmatique la volonté des aînés* ». En contraste, les moins actifs, les têtes pensantes représentent les groupes conservateurs, tels que la classe d'âge *Dougbo* et *Tchagba*. Cette catégorie politique est constituée des dignitaires, les plus âgés du pouvoir et des devanciers. Elle incarne l'approche la plus passive du pouvoir coutumier. Leur rôle est crucial dans la légitimation des actes et titres de la chefferie et dans la validation des projets de marchandisation des lots coutumiers. Par ailleurs, les groupes erratiques, représentés par la classe *Bléssoué*, sont la plus jeune catégorie politique locale. Ils sont encore à l'école de la coutume s'appropriant ainsi aux prochaines échéances à briguer la magistrature suprême du pouvoir local. Pour l'instant, ils sont en marge de l'ordre politique coutumier. Toutefois, il arrive que cette catégorie sorte des sillons tracés de la coutume pour mener des actions anticonformistes. Elle bouscule à cet égard l'attitude des aînés sociaux. Monsieur AMOUSSOU, un membre de la catégorie *Bléssoué*, nous explique l'intention cachée des dérives des cadets sociaux, en ces termes : « *Derrière nos actions perturbatrices, de l'ordre politique local se cache le signalement de notre aspiration au pouvoir et une alerte pour la gestion des aînés* ». Les relations entre ces groupes définissent les dynamiques politiques locales. Ainsi, le jeu politique entre aînés et cadets sociaux dans les localités *Tchaman* se révèle être un équilibre complexe entre les différentes strates sociales, leurs responsabilités et leurs capacités d'intervention.

DISCUSSION

Des causes originelles du délitement de la démocratie locale

La déliquescence de la démocratie locale dans les localités étudiées dès le début des années 2000, a été le résultat d'une dynamique complexe marquée par des tensions entre les aînés de la classe d'âge *Gnando* et les cadets sociaux de la classe d'âge *Dougbo*. Cette période a été marquée par une remise en cause du conservatisme établi par les aînés *Gnando* dans la régulation de la vie sociopolitique locale. Les *Dougbo*, émergents et représentant la nouvelle génération, percevaient les efforts des *Gnando* visant à raviver le passé comme une incapacité à adapter le système politique local à l'évolution économique rapide d'Abidjan. Marie-France Lange (2015), souligne les implications de la posture revendicatrice des cadets sociaux par l'assertion suivante : « *La contestation des règles de gestion du foncier communautaire par les cadets sociaux est une dynamique récurrente en Afrique. Elle est souvent motivée par un désir d'accéder à la terre, qui est une ressource rare et précieuse* ». Il apparaît sans ambages que l'idée invalidante du mode administration

des aînés est en réalité un stratagème des cadets pour accéder au pouvoir outre passant les règles traditionnelles à la gouvernance du terroir. Surtout, les *Dougbo* s'en cachent pas de cette intention de tirer un profit lucratif des terres que les *Gnandô* ont sues préservées dans un esprit de conservatisme. À juste titre, toutes sortes d'alibi furent utilisées par les cadets en vue d'aboutir à une interruption de la gestion des aînés. À titre illustratif, les critiques des *Dougbo* envers les *Gnando* reposaient sur des arguments variés, tels que l'illettrisme supposé des aînés, la caducité du programme de gouvernance, et la perte de capitaux liée à l'absence de marchandisation des terrains coutumiers. En réponse, les *Dougbo* préconisaient une réforme substantielle, axée sur la recherche de profits et d'opportunités offertes par l'économie florissante d'Abidjan. Rémy Clignet (2007) fait une déduction pertinente de cette crise, lorsqu'il affirme : « *Les cadets sociaux contestent la légitimité des règles de gestion du foncier communautaire. Ils affirment que ces règles sont injustes et qu'elles ne reflètent pas les réalités sociales actuelles* ». La témérité des cadets *Dougbo* qui finit par avoir raison de la gouvernance des aînés *Gnandô* va déclencher une spirale de contestation qui se poursuivra entre les générations successives. Subséquemment, l'ascension des *Dougbo* au pouvoir en 2002 a marqué la fin du règne traditionnel des *Gnando*, contre toute attente, la classe d'âge suivante, les *Tchagba*, a exprimé des réserves quant à l'efficacité des changements instaurés. Ils ont pointé du doigt la persistance des problèmes fonciers et ont accusé les *Dougbo* antérieurement au pouvoir de favoriser un marché imparfait des terres et de mener une gestion opaque du terroir. Actuellement, ces mêmes critiques sont formulées par les plus jeunes aspirants, les *Blessoué*. Bref, cette période de transition et de conflit au sein de la démocratie coutumière *Tchaman* reflète un antagonisme générationnel complexe, soulignant les enjeux de pouvoir, de légitimité et de gouvernance au sein de cette communauté.

Des effets des réformes sur les ordres traditionnels établis

Trois dispositions exogènes et androgènes ont induit des transformations notables du système politique dans les localités étudiées. Il s'agit de la loi foncière de 1998, de l'urbanisation accélérée de la ville d'Abidjan et de la marchandisation des terrains. D'abord concernant le premier registre des réformes, il faut savoir que la loi cadastrale de 1998 a modifié les objectifs de la gestion coutumière des terres dans les villages *Tchaman*. Bien que la loi ait rétabli le droit foncier coutumier, elle a également provoqué des querelles internes entre les différentes classes d'âge pour le contrôle des terres nouvellement attribuées par l'État. Ainsi, les dissensions internes entre les ordres communautaires de la régulation de la vie politique locale se sont accentuées de sorte que la stabilité inhérente au cycle démocratique du fonctionnement sociétal s'en retrouve affecté. Désormais, les classes d'âge successives dans la régulation du pouvoir se voient une rivalité ouverte. Jean-Pierre Peyvel (2023), nous explique les implications des tensions intergénérationnelles locales à travers cette assertion : « *Les réformes foncières étatiques ont souvent été marquées par des oppositions entre les classes d'âge. Les jeunes générations, souvent plus dynamiques et innovantes, sont souvent favorables à des réformes qui leur permettraient d'accéder à la propriété foncière. Les générations plus âgées, qui ont souvent bénéficié des anciennes structures foncières, sont plus réticentes au changement* ». Ensuite, concernant le deuxième registre des mutations, il est indéniable de savoir que la transformation d'Abidjan en capitale économique a entraîné des conséquences sociopolitiques significatives. La réorganisation des structures politiques locales, en particulier des classes d'âge, a été une réponse à la spoliation foncière perçue. Cependant, ces ajustements ont été perçus comme une tentative de transformation du passé conservateur par certaines classes d'âge. Dans ce

contexte, deux politiques de gestion communautaire se sont confrontées. Il s'agit de la régulation traditionnelle des aînés sociaux basée sur le conservatisme et de la révolution des principes premiers de gouvernance en profits économiques des cadets sociaux. Marie-Christine Fourcade (2022), se prononce sur la raison justificative de la posture protectionniste des devanciers en ces termes : « *Les aînés sociaux sont souvent plus réticents à l'urbanisation des terres coutumières, car ils y voient une menace pour les valeurs et les traditions ancestrales. Ils craignent que l'urbanisation ne conduise à la perte des terres coutumières, à la fragmentation des communautés et à la désintégration de la culture* ». Tandis que Jean-Pierre Peyvel, formule la motivation des aspirations des plus jeunes en ces termes : « *Les cadets sociaux sont souvent favorables à l'urbanisation des terres coutumières, car ils y voient une opportunité de développement économique et social* ». Enfin, concernant le dernier registre des réformes, il faut dire qu'elle a trait à la réalisation du projet des cadets de tirer un avantage véral des terrains coutumiers. Même si dans leur majorité, ils ont tiré un profit particulier des transactions foncières, nous déduisons que la marchandisation des terres destinée fondamentalement au développement des localités n'a pas atteint ses objectifs. Les motifs de cette anomie dans le système de gouvernance résultent de la gabegie et du détournement des gains par certains membres de la classe d'âge *Dougbo* autrefois opposant au conservateur *Gnandô*. En ce sens, Marie-Christine Fourcade⁴ tire l'enseignement suivant : « *Le détournement des profits de la marchandisation des terres par les autorités coutumières autrefois contestataires peut avoir des conséquences négatives pour les communautés coutumières* ». Évidemment, depuis l'accession de la classe *Dougbo* au pouvoir dans les localités, les contestations liées aux soupçons de détournement de déniées liés à la marchandisation des lots communautaires ont touché les classes d'âges successives jusqu'à maintenant.

Des contingences de la crise démocratique locale

Nous appréhendons ici les complexités du jeu politique contemporain dans les localités étudiées, où la marchandisation des terrains joue un rôle central dans les relations sociales et économiques au sein de la communauté. Dans cette logique, l'analyse typologique des acteurs, divisés en groupes stratégiques, conservateurs et erratiques, permet de mieux comprendre les dynamiques en jeu. En premier lieu, les groupes stratégiques, représentés par les comités locaux de régulation foncière, occupent une posture de soutien dans la gouvernance locale. Ils sont impliqués dans la conception et la mise en œuvre du système sociopolitique, ainsi que dans la recherche des opportunités économiques liées à la marchandisation des terrains coutumiers. Leur pouvoir repose sur la gestion des projets cadastraux et la possession de la documentation correspondante. Rappelons qu'ils incarnent la volonté manifeste de l'héritage des contestataires originels *Dougbo*. Ils sont non seulement les bras valides engagés dans la réalisation des projets de transaction foncière profitable à la classe d'âge dirigeante. Mais aussi, ils sont les hommes à tout faire du pouvoir coutumier dans les villages. En ce sens, ils sont les remparts du système de gouvernance local prêt à tout faire et tout supporter au profit de la notoriété des autorités coutumières. Dans cette logique, Paulette Laville⁵ renchérit : « *La benjamine de la classe d'âge de l'autorité coutumière est souvent la plus disposée à prendre des risques* ». En contraste, les groupes conservateurs, les sortants et les seniors de classe d'âge au pouvoir, tels que la classe d'âge *Dougbo* et *Tchagba*, sont plus passifs. Ils représentent les aînés sociaux et les têtes pensantes. Leur rôle est crucial dans la

³Idem.

⁴Idem.

⁵Op.cit.

légitimation des actes de la chefferie et la validation des projets de marchandisation des terres coutumières. Toutefois, ils sont plus actifs à la valorisation des prescriptions de la tradition dans la gouvernance locale. Depuis, les réformes foncières qui ont fait place à la marchandisation du foncier au détriment de la tradition, la crédibilité coutumière des aînés sociaux est remise en cause par les plus jeunes. Ainsi, le défi des plus âgés est de restaurer le respect de la tradition au sein de la communauté. Cette ambition est rudement mise à l'épreuve avec l'écho de la subversion des *Dougbo* dans l'histoire récente des localités étudiées. Jean-Louis Briquet (2020), déclare sans ambages à ce sujet : « *Les aînés, qui ont désormais eux-mêmes atteint le stade d'aînés, tentent bien que mal de reconquérir le conservatisme. Ils s'efforcent de préserver les traditions et les valeurs ancestrales, qu'ils considèrent comme une source de stabilité et d'identité* ». Enfin, il ressort de cette étude que les groupes erratiques, comme la classe *Bléssoué*, constituent la catégorie politique la plus jeune, en marge de l'ordre politique coutumier. Ils aspirent au pouvoir, parfois en adoptant des actions anticonformistes dans le cadre de la régulation des terres coutumières, bousculant ainsi l'attitude des aînés sociaux. Ces actions perturbatrices sont souvent interprétées comme des signaux d'aspirations au pouvoir et des alertes pour la gestion des aînés. Jean-Louis Briquet, implémente cette situation à travers cette allégation : « *Les tensions entre les cadets sociaux et les aînés sociaux au sujet de l'urbanisation des terres coutumières peuvent être source de conflits sociaux. Les cadets sociaux peuvent se mobiliser pour défendre leurs aspirations, ce qui peut conduire à des tensions avec les aînés sociaux* ». Nous retenons à l'issue de nos analyses que la crise de la démocratie coutumière dans les localités étudiées découle de tensions entre les aînés et les cadets sociaux, exacerbées par des enjeux fonciers et des aspirations au pouvoir. Ces dynamiques reflètent les contingences sociopolitiques qui affectent la gouvernance locale dans ce contexte particulier.

CONCLUSION

Somme toute, cette étude nous a permis de scruter la démocratie locale en situation dans les villages d'Anonkoua Kouté, d'Abobo-Baoulé, d'Anono et Adjamé-Bingerville. Nous y retenons la déliquescence des fondements primaires du système sociopolitique auparavant basés sur le conservatisme et l'intrusion stratégique d'une gouvernance basée principalement sur la marchandisation des terres communautaires. Ainsi, les théories critiques du jeu politique local nous ont permis de cerner les facteurs androgènes, les facteurs exogènes et les contingences de la dégradation du climat politique dans les localités *Tchaman* de notre étude. Nous tirons de ce fait les trois enseignements suivants : d'abord, les origines de l'effritement des ordres sociopolitiques locaux résident dans la prééminence des intérêts particuliers de groupe au détriment des valeurs traditionnelles du système politique communautaire. Ensuite, les dispositions légales de sécurisation du foncier coutumier loin de renforcer la cohésion sociale a plutôt renforcé les rivalités entre classes d'âge successives et nourrit en leurs seins un appétit aiguisé pour la marchandisation des terrains coutumiers. Enfin, l'ensemble de ces dysfonctionnements ont contribué à installer résolument la méfiance entre les différentes forces politiques locales que constituent les classes d'âge, *Gnando*, *Dougbo*, *Tchagba* et *Blessoué*. Aussi, faut-il comprendre que les mutations des procédés traditionnels de régulation dans les localités périurbaines dans nos nouvelles sociétés africaines sont vouées à la merci des attraits du capitalisme et des réformes de la modernisation.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 Althabe, G. (1992). La démocratie au village. Paris: Éditions de Minuit, 1ère édition, 204 p.
- 2 Warnier, J.-P. (1985). La potière et le chaman: l'inceste de la chair et du feu dans les rites de fertilité du Bénin. Paris: Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1ère édition, 284 p.
- 3 Warnier, J.-P. (2002). L'esprit d'entreprise au Cameroun: la logique du don dans les transactions marchandes. Paris: Éditions de l'EHESS, 1ère édition, 416 p.
- 4 Bureau, R. (1993). L'État africain face à la démocratie: le cas de la Côte d'Ivoire. Paris: Éditions Karthala, 1ère édition, 280 p.
- 5 Amouzou, J.-L. (2005). Les institutions politiques et juridiques des peuples de Côte d'Ivoire. Abidjan: Éditions CEDA, 1ère édition, 256 p.
- 6 N'Guessan, M.-A. (2010). La démocratie coutumière en Afrique noire: entre tradition et modernité. Paris: Éditions L'Harmattan, 1ère édition, 288 p.
- 7 Dozon, J.-P. (1995). La société lignagère en Afrique noire: permanences et mutations. Paris: Éditions Karthala, 1ère édition, 352 p.
- 8 Kouassi, A. (2020). Les Tchaman d'Abidjan: entre tradition et modernité. Abidjan: Éditions L'Harmattan, 1ère édition, 224 p.
- 9 Kouassi, B. (1994). La démocratie coutumière chez les Tchaman de la Côte d'Ivoire. Abidjan: Éditions CEDA, 1ère édition, 128 p.
- 10 Bourdieu, P. (1979). La distinction: critique sociale du jugement. Paris: Éditions de Minuit. 1ère édition, 286 p.
- 11 Clignet, R. (2007). La société lignagère en Afrique noire: permanences et mutations. Paris: Éditions Karthala. 2ème édition, 464 p.
- 12 Fourcade, M.-C. (2022). Les enjeux de l'urbanisation des terres coutumières en Côte d'Ivoire. Paris: Éditions L'Harmattan. 1ère édition, 224 p.
- 13 Fourcade, M.-C. (2022). La marchandisation des terres coutumières en Côte d'Ivoire: enjeux économiques, sociaux et politiques. Paris: Éditions Karthala. 1ère édition, 320 p.
- 14 Lange, M.-F. (2015). La gestion foncière coutumière en Afrique subsaharienne: enjeux et perspectives. Paris: Éditions L'Harmattan. 1ère édition, 256 p.
- 15 Peyvel, J.-P. (2023). Les politiques foncières en Afrique de l'Ouest: entre tradition et modernité. Paris: Éditions L'Harmattan. 1ère édition, 320 p.
- 16 Briquet, J.-L. (2020). Les enjeux de la gouvernance coutumière en Afrique subsaharienne. Paris: Éditions Karthala. 1ère édition, 352 p.
- 17 Laville, P. (2021). La gestion foncière coutumière en Afrique subsaharienne: approches comparatives. Paris: Éditions L'Harmattan. 1ère édition, 304 p.
